



VILLE DE
SANCOINS

Décision du Maire
N° 122/2025

Abroge les décisions n°227/2024 et n°19/2025
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : Plan de financement concernant l'aménagement des espaces publics du centre-bourg : tranche 1 « place du Commerce »

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;
Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant une fiche action sur l'aménagement des espaces publics avec une tranche ferme « Place du Commerce » et trois tranches optionnelles « Place de la Halle », « Rue Fernand Duruisseau » et « Rue Saint-Jacques » ;
Vu la décision n°91/2024 en date du 27 mai 2024 attribuant le marché public de Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2024 approuvant le projet d'aménagement de la tranche ferme « la Place du Commerce » ;
Vu la décision n°66/2025 en date du 28 avril 2025 attribuant le marché public pour l'aménagement des espaces publics de la « Place du Commerce » et de trois tranches optionnelles « Place de la Halle », « Rue Fernand Duruisseau » et « Rue Saint-Jacques »
Considérant que cette décision abroge les décisions n°227/2024 du 20/12/2024 et n°19/2025 du 14/03/2025 pour modifier le plan de financement de ce projet ;
Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au budget de la collectivité sous la forme d'une AP/CP ;

DÉCIDE

Article 1 : d'acter le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), selon ce plan de financement :

	MONTANT D'AIDE	TAUX
Département : Contrat de Territoire (notifiée)	172 725,00 €	34,59 %
Région : CRST (sollicitée)	34 975,27 €	7,01 %
ÉTAT : Fonds Vert (notifiée)	41 943,00 €	8,40 %
ÉTAT : DETR (notifiée)	149 785,97 €	30,00 %
Autofinancement Commune	99 857,31 €	20,00 %
TOTAL :	499 286,55 €	100,00 %

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Sancoins et le Service de Gestion Comptable du Trésor Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Sancoins, le 06/08/2025

Le Maire,



Pierre GUIBLIN

Date de publication : 02/09/2025

Mode de publication : mise en ligne.